

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

## **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **CONCEPTION DE CROQUIS A MAIN LEVEE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE**

<p><b>CODE : 62 12 01 U31 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# CONCEPTION DE CROQUIS A MAIN LEVEE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer des compétences générales et transférables pour :
  - ◆ reproduire un objet concret de mémoire ;
  - ◆ tenir compte des contraintes esthétiques et techniques de l'information ;
  - ◆ élaborer les esquisses des projets qu'il devra ensuite concrétiser via des logiciels d'infographie ;
- ◆ de développer une « culture qualité » dans l'expression graphique.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

##### en français

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général, les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'informations pouvant être mis à sa disposition) ;

##### en mathématique

- ◆ problèmes de proportionnalité, fonctions polynomiales du premier degré et leur graphe, équations et inéquations du premier degré à une inconnue ;
- ◆ fonctions polynomiales du deuxième degré et leur graphe, équations et inéquations du deuxième degré à une inconnue, identités remarquables ;

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Le certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

Le CESS à orientation artistique est toutefois recommandé.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Dessin et croquis à main levée	CT	B	48
3.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*en justifiant ses choix techniques et esthétiques :*

- ◆ de réaliser un croquis d'observation d'objets et de postures ;
- ◆ de représenter des objets en utilisant différents types de perspectives (à un ou plusieurs points de fuite, isométriques, obliques,...) ;
- ◆ d'ombrer correctement les objets d'un croquis ;
- ◆ de restituer les matières.

### 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *face à un sujet donné, en tenant compte des contraintes artistiques et en justifiant de ses choix techniques et esthétiques de*

- ◆ produire un croquis à main levée et en perspective de ce sujet et d'y inclure les ombres.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de l'esthétique du croquis,
- ◆ le niveau de respect des règles de la perspective,
- ◆ la qualité des ombres.

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Dans un souci d'appliquer une pédagogie différenciée, il est conseillé de ne pas dépasser 24 étudiants par groupe.